

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026
DELIBERATION N°2026-70

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE



Le 29 septembre 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

PRESENTS (22) : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence REYNAUD, David BELTRAN, Michèle CHAMOUTON, Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Sandrine CHAPUS, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Marie-Laure ETEVE, Philippe DAUMAS, Hélène VALET-COMEYNE, Delphine BOURGEAULT, Muriel BORTOLLOTTI, Cédric JOUBERT, Morgane DEPIERRE, Roger SEQUELA, Véronique CHRISTELLER, David VERVANDIER, Laurence DE ENA.

ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION (7) : Frédérique VIALA à Julien DUMAS-LAIROLLE, Jean-Paul FOSSEY à Dominique BERTHUOT, Cyril FELGEROLLES à Emmelyne GUARDADO, Romain DUMAS à Muriel BORTOLLOTTI, Morgan NEPTY à Marie-Pierre TRONC, Aurélien CARDIN à Véronique CHRISTELLER, Kitaiha TOURE à Roger SEQUELA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Muriel BORTOLLOTTI.

RUE DU STADE : DISSIMULATION DES RESEAUX SECS – COORDINATION RH & RC

Vu le projet envisagé pour les travaux coordonnés « rue du Stade – Dissimulation des réseaux secs – Coord. RH et RC »,

Considérant la définition sommaire du projet,

Considérant que conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financiers Estimatifs (EFE),

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Dominique BERTHUOT, Adjoint au Maire délégué aux grands travaux,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

1. D'approuver les projets sur les réseaux :

- D'électricité 23-165-DIS dont le montant s'élève à **149 305,26 euros HT** soit **179 166,31 euros TTC**
- D'éclairage public 23-165-EPC dont le montant s'élève à **29 938,39 euros HT** soit **35 926,07 euros TTC**
- De génie civil Télécom 23-165-TEL dont le montant s'élève à **29 277,67 euros HT** soit **35 133,20 euros TTC**.

Dont les périmètres sont définis dans les dossiers d'avant-projets ci-joint, ainsi que les Etats Financiers Estimatifs et demande leur inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

2. De demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
3. De s'engager à inscrire ses participations, telles qu'elles figurent dans les Etats Financiers Estimatifs ci-joint, et qui s'élèveront approximativement à :
 - **52 260 euros** pour le réseau d'électricité 23-165-DIS
 - **37 420 euros** pour le réseau d'éclairage public 23-165-EPC
 - **36 600 euros** pour le réseau de génie civil Télécom 23-165-TEL
- 4 d'autoriser son Maire à viser les Etats Financiers Estimatifs, les conventions de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de génie civil Télécom ci-joints.
- 5 De verser les participations en deux temps comme indiqué dans les Etats Financiers Estimatifs
 - Un acompte au moment de la commande des travaux.
 - Le solde à la réception des travaux
- 6 De prendre note qu'à la réception des travaux le SMEG établira l'état de solde des travaux et calculera à ce moment les participations définitives de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- 7 De noter que dans le cas où les projets seraient abandonnés à la demande de la mairie, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à :
 - **1 404 euros TTC** pour le réseau d'électricité 23-165-DIS
 - **372 euros TTC** pour le réseau d'éclairage public 23-165-EPC
 - **324 euros TTC** pour le réseau de génie civil Télécom 23-165-TEL ;
- 8 D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires et signer tout document correspondant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Pierre TRONC.



Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de
La réception en Préfecture le : 1/10/26
Affiché/publié le : 1/10/26

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	129 305,26 € HT	
Ingénierie :	7 500,00 € HT	
Autre :	10 000,00 € HT	
DAM :	1 000,00 € HT	
IC :	1 500,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	149 305,26 € HT	179 166,31 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention			Participation Collectivité
Article 8 2026	136 087,60 €	Syndicat	30,00 %	40 826,28 €	40 826,28 €
		Concessionnaire	40,00 %	54 435,04 €	
Article 8 2026 [DIPI]	13 217,66 €	Syndicat	30,00 %	3 965,30 €	3 965,30 €
		Concessionnaire	40,00 %	5 287,06 €	
	149 305,26 €			104 513,68 €	44 791,58 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	44 791,58 €
Participation aux frais d'investissement (149 305,26 x 5%) :	7 465,26 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	52 256,84 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N° 1 de 50% :	26 000,00 €
Acompte N° 2 et solde :	26 256,84 €
TOTAL	52 256,84 €

A BOUILLARGUES, le

Pour la collectivité :

A NIMES, le 16/09/2026

Le Vice-Président

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
1500	Panneaux d'identification de chantier de dissimulation fixés sur toulousaine	U	1,00	130,80 €	130,80 €
1700	Mises en place du panneau mobile d'information de chantier SMEG	U	1,00	38,15 €	38,15 €
2002	Fouille pour localisation de réseau en phase chantier	F	1,00	261,60 €	261,60 €
2302	Tranchée 0,40 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	426,00	56,68 €	24 145,68 €
2602	Plus-value pour voie réduite et zone urbaine dense	ML	30,00	32,70 €	981,00 €
2603	Terrassement manuel en terrain privé	ML	135,00	70,85 €	9 564,75 €
2604	Plus-value pour terrassement en terrain dur	M3	96,00	67,58 €	6 487,68 €
2606	Film étanche	ML	20,00	6,54 €	130,80 €
2619	Evacuation de déblais en décharge	M3	225,00	15,26 €	3 433,50 €
2703	Réfection de tranchée en enrobé à froid	M2	83,00	27,25 €	2 261,75 €
2710	Réfection de revêtement en enrobé pour tranchée 40 cm	ML	316,00	33,79 €	10 677,64 €
2714	Plus value pour le démontage manuel des pavés, leur stockage, décroustage et nettoyage en vue de leur réutilisation	M2	10,00	49,05 €	490,50 €
2715	Réfection de chaussée ou trottoir en béton	M2	15,00	81,75 €	1 226,25 €
2716	Réfection de trottoir en béton désactivé	M2	5,00	165,68 €	828,40 €
2718	Grave naturelle pour remblais spéciaux	M3	30,00	27,25 €	817,50 €
2801	Béton de propreté (B 20)	M3	3,00	267,05 €	801,15 €
2802	Béton de fondation (B 25)	M3	2,00	321,55 €	643,10 €
3009	Mesure de résistivité de sol	U	12,00	78,48 €	941,76 €
3010	Mise à jour Plans Carto 200	ML	820,00	4,36 €	3 575,20 €
3014	Rapport de visite d'huissier	U	1,00	872,00 €	872,00 €
3018	Dossier d'exécution des travaux	U	1,00	218,00 €	218,00 €
3019	Installation de chantier	U	1,00	436,00 €	436,00 €
3020	Démarche pour coupure HTA et BT	U	1,00	272,50 €	272,50 €
3021	Dossier de mise sous tension pour ENEDIS	U	1,00	59,95 €	59,95 €
3022	Dossier de récolement	U	1,00	43,60 €	43,60 €
3027	Etablissement du plan conforme à execution	U	1,00	370,60 €	370,60 €
3336	Câble réseau torsadé sur poteau 3 x 70 + 54.6	ML	30,00	15,26 €	457,80 €
3345	Câble réseau torsadé posé sur façade 3 x 70 + 54.6	ML	30,00	38,15 €	1 144,50 €
3348	Câble branchement torsadé posé sur façade 4 x 25	ML	115,00	15,26 €	1 754,90 €
3351	Raccordement sur faisceaux toutes sections	U	2,00	150,42 €	300,84 €
3352	Ancrage simple sur façade	U	1,00	53,41 €	53,41 €
3354	Jonction par manchonnage de 2 faisceaux toutes sections	U	1,00	156,96 €	156,96 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
3355	Embout thermo rétractable pour extrémité toutes sections	U	8,00	57,77 €	462,16 €
3357	Shunt	U	1,00	261,60 €	261,60 €
3359	Reprise de branchement aérien 4 conducteurs	U	7,00	125,35 €	877,45 €
3401	Mise à la terre	U	12,00	147,15 €	1 765,80 €
3402	Câblette de terre	ML	180,00	4,03 €	725,40 €
3404	Eloignement de la prise de terre pour câble isolé	U	1,00	98,10 €	98,10 €
3408	Prise de terre et mise en court-circuit de câble en attente de raccordement	U	2,00	106,82 €	213,64 €
3409	Mise à la terre complète par piquet y compris tous les accessoires.	U	12,00	141,70 €	1 700,40 €
3501	Fourreau annelé Ø 75	ML	350,00	4,36 €	1 526,00 €
3502	Fourreau annelé Ø 110	ML	550,00	6,21 €	3 415,50 €
3503	Fourreau annelé Ø 160	ML	10,00	7,30 €	73,00 €
3604	Câble BTS 3 x 95 mm ² + 1 x 50 mm ²	ML	150,00	19,62 €	2 943,00 €
3605	Câble BTS 3 x 150 mm ² + 1 x 70 mm ²	ML	350,00	26,16 €	9 156,00 €
3606	Câble BTS 3 x 240 mm ² + 1 x 95 mm ²	ML	50,00	32,16 €	1 608,00 €
3608	Câble BTS 4 x 35 mm ²	ML	310,00	11,99 €	3 716,90 €
3701	Socle et grille RMBT 3 directions, 6 plages	U	4,00	806,60 €	3 226,40 €
3702	Socle et grille RMBT 6 directions, 9 plages	U	4,00	915,60 €	3 662,40 €
3703	Socle et grille RMBT 9 directions, 12 plages	U	2,00	1 024,60 €	2 049,20 €
3704	Equipement de départ de branchement fusible pour RMBT	U	10,00	81,75 €	817,50 €
3707	Module réseau RRCP 400A / 200A		2,00	501,40 €	1 002,80 €
3708	Enveloppe béton pour REMBT 300	U	5,00	165,68 €	828,40 €
3709	Enveloppe béton pour REMBT 450	U	7,00	191,30 €	1 339,10 €
3710	Enveloppe béton pour REMBT 600	U	2,00	216,91 €	433,82 €
3711	Encastrement enveloppe béton pour REMBT 300	U	7,00	288,85 €	2 021,95 €
3712	Encastrement enveloppe béton pour REMBT 450		4,00	355,34 €	1 421,36 €
3713	Encastrement enveloppe béton pour REMBT 600	U	2,00	421,83 €	843,66 €
3714	Plus-value pour reconstitution d'un bandeau d'enduit	U	11,00	81,75 €	899,25 €
3715	Plus-value pour reconstruction d'un mur de pierre en grand appareil	U	2,00	147,15 €	294,30 €
3723	Descente aéro-souterraine BT	U	3,00	392,40 €	1 177,20 €
3727	Reprise de branchement souterrain 4 conducteurs y compris dépose	U	14,00	185,30 €	2 594,20 €
3728	Création de coffret équipé pour compteur type C5	U	4,00	280,13 €	1 120,52 €
3906	Dépose support bois	U	5,00	152,60 €	763,00 €
3907	Dépose support béton	U	6,00	294,30 €	1 765,80 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
3913	Dépose isolateur BT	U	101,00	2,18 €	220,18 €
3916	Dépose d'un câble de réseau torsadé sur poteau	ML	380,00	1,85 €	703,00 €
Total HT :					129 305,26 €
Montant coef (0) :					0 €
Ingénierie :					7 500,00 €
ENEDIS :					0 €
Coordination SPS :					0 €
Divers :					10 000,00 €
CTO :					0 €
DAM :					1 000,00 €
IC :					1 500,00 €
Total net HT :					149 305,26 €
TVA (20,00 %) :					29 861,05 €
Total TTC :					179 166,31 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

Code	Description	U.	Qte
D22	BT - Année de mise en service	AN	2 026
P12	BT - Branchements souterrains renouvelés - prix	EUR	45 366
D20	BT - Branchements souterrains renouvelés - quantité	U	14
P8	BT - Réseau linéaire souterrain (projet) - prix	EUR	80 488
D6	BT - Réseau linéaire souterrain (projet) - quantité	ML	550
D14	BT - Année représentative réseau à déposer	AN	1 993
D10	BT - Détail aériens câbles torsadés (dépose)	ML	480
P5	BT - Total réseau (dépose) - prix	EUR	3 419
D3+D7	BT - Total réseau (dépose) - quantité	ML	480
bt_dep _aer_p	BT - Réseau linéaire aérien (dépose) - prix	EUR	0
D7	BT - Réseau linéaire aérien (dépose) - quantité	ML	480

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

BOUILLARGUES

le Maire, **Marie-Pierre TRONC**

Christophe ZARAGOZA

le 30/09/26


Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	23 938,39 € HT
Ingénierie :	3 000,00 € HT
Autre :	3 000,00 € HT
Total des dépenses prévisionnelles :	29 938,39 € HT 35 926,07 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention potentiellement attribuable après notification du SMEG		
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2026 (1)	29 938,39 €	Syndicat	20,00 %	5 987,68 €
	29 938,39 €			5 987,68 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public. Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	29 938,39 €
Participation aux frais d'investissement (29 938,39 x 5%) :	1 496,92 €
TVA (20 %) :	5 987,68 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	37 422,99 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N° 1 de 80% :	30 000,00 €
Acompte N° 2 et solde :	7 422,99 €
TOTAL	37 422,99 €

A BOUILLARGUES, le 30/09/26

Pour la collectivité :

BOUILLARGUES

le Maire, **Marie-Pierre TRONC**


A NIMES, le 16/09/2026

Le Vice-Président

Christophe ZARAGOZA

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
2301	Tranchée 0,30 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	25,00	43,60 €	1 090,00 €
2304	Sur largeur de 0,10 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	215,00	8,72 €	1 874,80 €
2604	Plus-value pour terrassement en terrain dur	M3	15,00	67,58 €	1 013,70 €
2619	Evacuation de déblais en décharge	M3	30,00	15,26 €	457,80 €
2705	Réfection définitive de revêtement en bicouche pour tranchée 30 cm	ML	25,00	8,72 €	218,00 €
2708	Réfection définitive de revêtement en bicouche pour surlargeur de 10 cm	ML	215,00	1,64 €	352,60 €
3347	Câble branchement torsadé posé sur façade 2 x 25	ML	10,00	11,99 €	119,90 €
3402	Câblette de terre	ML	240,00	4,03 €	967,20 €
4002	Consignation réseau EP avec coupure au disjoncteur frontière et fermeture par cadenas de l'armoire concernée.	?	1,00	130,80 €	130,80 €
4004	Production du plan d'exécution et de son carnet de piquetage.	U	1,00	334,49 €	334,49 €
4101	Fourniture et pose Fourreau annelé souterrain ou aérien Ø 63	ML	240,00	3,72 €	892,80 €
4105	Descente aéro-souterraine d'éclairage public	U	1,00	148,16 €	148,16 €
4106	Descente aéro-souterraine d'éclairage public contiguë	U	2,00	86,03 €	172,06 €
4211	Coffret Classe 2 pour éclairage	U	7,00	85,62 €	599,34 €
4219	Plan de récolement géoréférencé du réseau d'éclairage	ML	240,00	3,53 €	847,20 €
4221	Etablissement du plan conforme à exécution incluant les données technique des matériels posés à destination du maître d'ouvrage et du gestionnaire du réseau éclairage public en vue de la mise à jour exhaustive du SIG du gestionnaire.	U	1,00	163,50 €	163,50 €
4222	Etablissement de la base de données spécifique établie par le TE-30		1,00	163,50 €	163,50 €
4410	Câbles RO2 V 3 x 16 mm2	ML	270,00	8,07 €	2 178,90 €
4502	Massif de candélabre 4 m < h < ou = 6 m	U	9,00	156,98 €	1 412,82 €
4510	Mât droit acier h = 6 m	U	9,00	608,79 €	5 479,11 €
4518	Plus-value pour mât acier cylindro-conique	ML	54,00	3,06 €	165,24 €
4540	Plus-value pour mât en acier thermolaqué	ML	54,00	23,61 €	1 274,94 €
4550	Crosse supérieure à 600 mm et inférieure à 800 mm	U	7,00	207,54 €	1 452,78 €
4561	Console pour façade supérieure à 400 mm et inférieure 600 mm	U	1,00	159,60 €	159,60 €
4571	Ensemble de fixation sur façade, poteau, ou bride pour mât de tout type pour pose et orientation du luminaire	U	1,00	54,50 €	54,50 €
4604	Luminaire fonctionnel routier émettant un flux lumineux < ou	U	5,00	406,26 €	2 031,30 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
	= 7500 Lm				
4803	Déplacement source lumineuse seule	U	1,00	138,54 €	138,54 €
4805	Dépose d'un luminaire hors support	U	1,00	44,81 €	44,81 €
Total HT :					23 938,39 €
Montant coef (0) :					0 €
Ingénierie :					3 000,00 €
ENEDIS :					0 €
Coordination SPS :					0 €
Divers :					3 000,00 €
CTO :					0 €
DAM :					0 €
IC :					0 €
Total net HT :					29 938,39 €
TVA (20,00 %) :					5 987,68 €
Total TTC :					35 926,07 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

Code	Description	U.	Qte
DIPI Eclairage Public Coordonné			
1307	Longueur de tranchée	m	240
1306	Longueur de câble	m	240
1304	Nombre de foyer fonctionnel sur mât type environnement < 4 ml	u	7
1301	Nombre de foyer fonctionnel sur façade	u	1

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

Entre : BOUILLARGUES

Représentée par **Madame Marie-Pierre TRONC**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du 29/09/20
et désigné par "La collectivité"

Et : Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Représenté par son Président **Monsieur Aimé CAVAILLÉ**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du 26 novembre 2024
et désigné par "Le SMEG"

Considérant :

- Les statuts du syndicat autorisent les collectivités adhérentes à confier au syndicat la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'investissement d'éclairage public,
- L'article L.2224-35 du CGCT,
- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques au syndicat,
- L'article 2-II de la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée,
- La réalisation des travaux d'éclairage public qui sont à exécuter concomitamment avec une opération syndicale d'enfouissement des réseaux électriques, et en coordination avec une opération de réfection de voirie en application de l'article L.115-1 de Code de la voirie routière, relève simultanément de la compétence des deux parties présentes,

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

Elle s'applique aux travaux d'éclairage public.

Article 2 : Travaux

- Le syndicat commande et paie les travaux.
- Le coût prévisionnel des travaux d'éclairage public est estimé à 35 926,07 € TTC (soit 29 938,39 € HT).
- Participation aux frais pour investissement (29 938,39 x 5%) : 1 496,92 €
- Participation totale de la collectivité à verser au syndicat : 37 422,99 €

Article 3 : Règlement de la participation de la collectivité au syndicat

"La collectivité" versera au syndicat en deux acomptes:

- un premier acompte de **30 000,00 €** lors de la commande des travaux.
- un second acompte et solde, estimé provisoirement à **7 422,99 €** après la réception des travaux. Ce solde sera établi sur la base des dépenses réelles du chantier.

La collectivité perçoit directement les éventuelles subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Article 4 : Durée de la convention

La convention prend fin au terme du règlement financier de l'opération.

A BOUILLARGUES, le 30/09/20
Pour la collectivité : BOUILLARGUES
le Maire, **Marie-Pierre TRONC**



A NIMES,

Le Vice-Président
Christophe ZARAGOZA

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	24 277,67 € HT	
Ingénierie :	2 500,00 € HT	
Autre :	2 500,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	29 277,67 € HT	35 133,20 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention
GENIE CIVIL TELECOM 2026	0,00 €	
<i>Hors subvention</i>	29 277,67 €	
	29 277,67 €	0,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	29 277,67 €
Participation aux frais d'investissement (29 277,67 x 5%) :	1 463,88 €
TVA (20 %) :	5 855,53 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	36 597,08 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N° 1 de 80% :	29 000,00 €
Acompte N° 2 et solde :	7 597,08 €
TOTAL	36 597,08 €

A BOUILLARGUES, le 30/09/26

Pour la collectivité :

BOUILLARGUES

le Maire, **Marie-Pierre TRONC**


A NIMES, le 16/09/2026

Le Vice-Président

Christophe ZARAGOZA

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
2302	Tranchée 0,40 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	80,00	56,68 €	4 534,40 €
2304	Sur largeur de 0,10 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	215,00	8,72 €	1 874,80 €
2603	Terrassement manuel en terrain privé	ML	15,00	70,85 €	1 062,75 €
2604	Plus-value pour terrassement en terrain dur	M3	30,00	67,58 €	2 027,40 €
2619	Evacuation de déblais en décharge	M3	60,00	15,26 €	915,60 €
2703	Réfection de tranchée en enrobé à froid	M2	42,00	27,25 €	1 144,50 €
2710	Réfection de revêtement en enrobé pour tranchée 40 cm	ML	60,00	33,79 €	2 027,40 €
2712	Réfection de revêtement en enrobé pour sur largeur de 10 cm	ML	180,00	4,91 €	883,80 €
2714	Plus value pour le démontage manuel des pavés, leur stockage, décroustage et nettoyage en vue de leur réutilisation	M2	5,00	49,05 €	245,25 €
2715	Réfection de chaussée ou trottoir en béton	M2	5,00	81,75 €	408,75 €
2718	Grave naturelle pour remblais spéciaux	M3	5,00	27,25 €	136,25 €
2801	Béton de propreté (B 20)	M3	2,00	267,05 €	534,10 €
2802	Béton de fondation (B 25)	M3	2,00	321,55 €	643,10 €
5002	Etablissement des Plans de récolement géoréférencés classe A	U	1,00	109,00 €	109,00 €
5103	Fourreau PVC 42/45 mm	ML	200,00	3,82 €	764,00 €
5109	Pose de Fourreau PVC et PEHD	ML	900,00	1,96 €	1 764,00 €
5110	Fourniture et pose de Chambre béton 30 X 30	U	10,00	119,90 €	1 199,00 €
5111	Plus-value pour tampon fonte circulaire sur chambre béton 30/30	U	10,00	71,94 €	719,40 €
5138	Mise en place Chambre L1C 400 kN fournie par ailleurs	U	1,00	323,73 €	323,73 €
5139	Mise en place Chambre L2C 400 kN fournie par ailleurs	U	4,00	407,66 €	1 630,64 €
5144	Plus-value pour Chambre 30 X 30 sans fond y compris découpe et masques des tubes existants	U	2,00	114,45 €	228,90 €
5146	Plus-value pour chambre L2 ou L3 sans fond y compris découpe et masques des tubes existants	U	2,00	457,80 €	915,60 €
5148	Percement de chambre	U	1,00	185,30 €	185,30 €
Total HT :					24 277,67 €
Montant coef (0) :					0 €
Ingénierie :					2 500,00 €
ENEDIS :					0 €
Coordination SPS :					0 €
Divers :					2 500,00 €
CTO :					0 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
				DAM :	0 €
				IC :	0 €
				Total net HT :	29 277,67 €
				TVA (20,00 %) :	5 855,53 €
				Total TTC :	35 133,20 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

Code	Description	U.	Qte
DIPI Génie Civil Telecom			
1204	Longueur de tranchée	m	310
1203	Nombre de chambre particulier	u	10
1202	Nombre de chambre structure	u	5
1201	Longueur de tube	m	1 100

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE

Entre : BOUILLARGUES

Représentée par **Madame Marie-Pierre TRONC**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du 29/09/26
et désigné par "la collectivité"

Et : Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Représenté par son Président **Monsieur Aimé CAVAILLÉ**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du 26 novembre 2024
et désigné par "le SMEG"

Considérant :

- les statuts du syndicat autorisent les collectivités adhérentes à lui confier la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de génie civil des équipements électroniques de communication,
- l'article L.2224-35 du CGCT,
- la convention Orange-Syndicat relative à l'enfouissement des équipements électroniques de communication,
- le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques au syndicat

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

Elle s'applique aux travaux d'enfouissement des équipements électroniques de communication

Article 2 : Travaux

- Le syndicat commande et paie les travaux.
- Le coût prévisionnel des travaux de génie civil des équipements électroniques de la communication est estimé à 35 133,20 € TTC (soit 29 277,67 € HT)
- Participation aux frais pour investissement (29 277,67 x 5%) : 1 463,88 €
- Participation totale de la collectivité à verser au syndicat : 36 597,08 €

Article 3 : Règlement de la participation de la collectivité au SMEG

La collectivité versera sa participation au SMEG en deux acomptes:

- un premier acompte de **29 000,00 €** lors de la commande des travaux
- un second acompte et solde estimé provisoirement à **7 597,08 €** après la réception des travaux. Ce solde sera établi sur la base des dépenses réelles du chantier.

La collectivité perçoit directement les éventuelles subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Article 4 : Durée de la convention

La convention prend fin au terme du règlement financier de l'opération.

A BOUILLARGUES, le 30/09/26

Pour la collectivité : BOUILLARGUES
le Maire, **Marie-Pierre TRONC**

A NIMES,

Le Vice-Président
Christophe ZARAGOZA



Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 030-213000474-20261001-2670DEL-DE